



## Pension alimentaire 2 enfants 4 & 6 ans

Par **Argun**, le **29/06/2012** à **23:24**

Bonjour,

je suis en instance de divorce  
avec ma femme, nous avons 2 enfants de 4 & 6 ans  
je gagne actuellement 2150 €  
et ma femme 1150 € (assistance maternelle pour la ville )  
sachant qu'elle touche également les APL 300 + 130 CAF soit 1580 en tout.

on a pris un avocat en commun  
j'ai fait une demande pour avoir la garde partagée  
l'avocat s'y est opposé (trop pénible pour les enfants) -> garde classique  
week end + droit de visite le mardi  
l'avocat m'a dit également que vu mon salaire, je devais garder l'appartement  
(et donc verser une soulte de 40 000 € à ma femme)  
enfin, l'avocat m'a précisé que dans mon cas la pension alimentaire  
sera de 225 euros / enfant (ce qui me semble beaucoup )  
j'ai l'impression que cet avocat ne défend que les intérêts de ma femme  
me conseillez vous de prendre un avocat pour moi et de ne pas faire  
de divorce à l'amiable ?

Merci des réponse que vous pourrez m'apporter

Cordialement

Par **ravenhs**, le **29/06/2012** à **23:56**

Vous avez la possibilité de prendre votre propre avocat et de rester sur un divorce par consentement mutuel (DCM), seulement les négociations auront lieu entre avocats.

Etant précisé que si l'avocat vous a reçu tous les deux dans son cabinet, il ne peut plus déontologiquement intervenir pour l'un ou l'autre des époux si d'ailleurs un DCM n'était plus possible et que vous deviez vous orienter vers un divorce contentieux. Donc ça vous fait un argument pour vous imposer notamment auprès de l'avocat car si pas d'accord, il perd le dossier.

Par **cocotte1003**, le **30/06/2012** à **09:21**

bonjour, regardez sur internet, il existe un tableau d'amortissement des pensions alimentaires auquel les juges peuvent se référer pour fixer les pensions. Attention, les juges décident, c'est juste pour vous donner une idée, cordialement